

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Denis RENAUDON-BRUNETIERE Notaire associé membre de la Société dénommée "GRAND ANGLE - Notaires", Société Civile Professionnelle titulaire d'un office notarial dont le siège est à BETTON (Ille et Vilaine), 1, rue d'Helsinki, le 15 décembre 2025 il a été constaté la DONATION-PARTAGE,

Par :

Monsieur Christian Henri Ange Louis Marie **TOUTIRAIS**, Retraité, et Madame Marylène Yvette Raymonde **BLANCHET**, Retraîtée, demeurant ensemble à SAINT GREGOIRE (35760) 8 Allée du 1er août 1944.

Monsieur est né à SAINT AUBIN D'AUBIGNE (35250) le 31 mars 1953,

Madame est née à CHEVAIGNE (35250) le 19 juin 1955.

Mariés à la mairie de CHEVAIGNE (35250) le 9 juillet 1982 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

sont présents à l'acte.

Au profit de :

Donataires

1°) Madame Mathilde Pauline Marie **TOUTIRAIS**, assistante promotion immobilière, épouse de Monsieur Yann Bernard Jacky **SAUVÉE**, demeurant à SAINT-MEEN (29260) 4 rue de la mairie.

Née à RENNES (35000) le 31 mai 1983.

Mariée à la mairie de PLOUEDERN (29181) le 1er septembre 2018 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française .

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

est présente à l'acte.

2°) Madame Charline Christine Marie **TOUTIRAIS** , conseillère insertion socio professionnelle , demeurant à SAINT-DOMINEUC (35190) 13 rue du Stade .

Née à RENNES (35000) le 22 novembre 1985.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française .

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

est présente à l'acte.

grand-angle-betton.notaires.fr

1, rue d'Helsinki – CS 86864

35768 BETTON CEDEX

02 99 55 35 35

grand.angle.betton@notaires.fr

Attributions à Madame Mathilde TOUTIRAIS

Il lui est attribué, ce qu' elle accepte :

- La nue-propriété des 30 parts sociales numérotées de 1 à 15 et 31 à 45 de la SCI 2C2M

D'une valeur de QUARANTE-SIX MILLE VINGT EUROS,
Ci, 46 020,00 EUR

- La moitié en nue-propriété du compte courant associé de la SCI 2C2M détenu au nom de Monsieur Christian TOUTIRAIS

D'une valeur de SOIXANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS,
Ci, 64 350,00 EUR

Soit total égal à 110 370,00 EUR

Attributions à Madame Charline TOUTIRAIS

Il lui est attribué, ce qu'elle accepte :

- La nue-propriété des 30 parts sociales numérotées de 16 à 30 et 46 à 60 de la SCI 2C2M

D'une valeur de QUARANTE-SIX MILLE VINGT EUROS,
Ci, 46 020,00 EUR

- La moitié en nue-propriété du compte courant associé de la SCI 2C2M détenu au nom de Monsieur Christian TOUTIRAIS

D'une valeur de SOIXANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS,
Ci, 64 350,00 EUR

Soit total égal à 110 370,00 EUR

Modification des statuts :

Comme conséquence de la présente donation de titres sociaux, il y a lieu de modifier l'article des statuts concernant le capital social dont la rédaction sera désormais la suivante :

« Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1 000 € et est divisé en 100 parts de 1,00 € chacune numérotées de 1 à 100, réparties entre les membres de la société en proportions de leurs droits respectifs, savoir :

- Monsieur Christian TOUTIRAIS, 30 parts sociales en usufruit numérotées de 1 à 30 incluse,

Ci 30 parts en usufruit

- Madame Marylène TOUTIRAIS, 30 parts sociales en usufruit numérotées de 31 à 60 incluse,

Ci 30 parts en usufruit

- Madame Mathilde TOUTIRAIS, 50 parts sociales dont 20 parts en pleine propriété numérotées de 61 à 80,

et 30 parts sociales numérotées de 1 à 15 et de 31 à 45 en nue-propriété
Ci 20 parts

- Madame Charline TOUTIRAIS, 50 parts sociales dont 20 parts en pleine
propriété numérotées de 61 à 80,
et 30 parts sociales numérotées de 16 à 30 et de 46 à 60 en nue-propriété
Ci 20 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social ... 100 parts »

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de
droit.

**FAIT A BETTON (Ille et Vilaine),
LE 13 juillet 2026**

